



Réduire les aléas et la vulnérabilité à l'origine des risques, en privilégiant la restauration du fonctionnement naturel

RESTAURER DES ZONES INONDABLES ET RÉALISER DES MESURES DE RALENTISSEMENT DYNAMIQUE

PRIORITÉ

1 2 3

COÛT TOTAL

Pour mémoire

MAÎTRE(S) D'OUVRAGE



RIV4VAL

ANNÉES

1 2 3 4 5 6 7

MASSES D'EAU CONCERNÉES

FRDR472a, FRDR472b, FRDR472c,
FRDR2017, FRDR11606,
FRDR11685, FRDR11904,
FRDR11916

COMMUNES CONCERNÉES

Chuzelles, Estrablin, Eyzin-Pinet,
Luzinay, Meyssiès, Moidieu-
Détroube, Pont-Evêque, Septème,
Serpaize, Vienne, Villette-de-Vienne

RÉFÉRENCE(S) SDAGE

OF 8 : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

PROGRAMME DE MESURE

Nature de l'action

Contexte/problématique

Les rivières des 4 vallées du Bas-Dauphiné ont été aménagées de longue date. Leur morphologie a été progressivement façonnée par la main de l'homme à travers de multiples aménagements : installation des moulins, curage/recalibrage en endiguements, suppression de la ripisylve. Au cours des deux derniers siècles, La Gère, la Sévenne et leurs affluents ont subi de lourds aménagements hydrauliques de façon à satisfaire des usages locaux (agriculture, développement urbain et industriel, etc.).

Au début du XIXème siècle, plusieurs cours d'eau ont été curés, élargis (Véga, Ambalon, Baraton, Vésonne, Gervonde, etc.), et endigué afin de limiter les inondations. Sur certains secteurs, les produits de curage et de terrassements ont pu être déposés sur les berges, créant ainsi des merlons le long des cours d'eau. Puis au cours des décennies suivantes, ces merlons ont pu être renforcés et rehaussés pour former un endiguement étroit sur certains tronçons de cours d'eau. Sur d'autres secteurs, les recalibrages importants de la section des cours d'eau (chenalisation) ont induit une stabilisation d'un gabarit « surcalibré » par rapport à la dynamique du fonctionnement naturel.

Ces mesures ont permis d'augmenter la capacité des rivières jusqu'à contenir des crues d'occurrence décennale et d'évacuer les eaux vers l'aval plus rapidement. Elles ont donc limité les inondations localement, sans pour autant résoudre le problème puisque cette opération a pu avoir des effets néfastes sur l'aval (Vienne, Pont-Evêque). En effet, du fait de la chenalisation, le laminage du pic de crue se réduit (les pic de crues sont donc plus forts) et les crues se propagent plus vite vers l'aval, rendant plus difficile l'évacuation des zones inondables. De plus, ces mesures ont également réduit la capacité auto-épuration des rivières et dégradé la qualité des habitats aquatiques. Aujourd'hui, les merlons de berges produits par les déblais de curage, les digues, les protections de berge et les tronçons chenalisés sont présents sur une partie non négligeable du bassin, en particulier dans la plaine (cf. B2-3). C'est notamment le cas dans les secteurs de plaine de la Véga, du Baraton, de l'Ambalon, de la Gervonde, de la Bielle, de la Sévenne, de la Gère et de la Suze.

Description de l'action

La gestion du risque hydraulique est fondée par la nécessité d'identifier tous les espaces disponibles susceptibles de fonctionner comme des bassins de rétention ou des champs d'expansion des crues. Plus on se rapproche des zones urbanisées, plus ces espaces se raréfient.

Dans le cadre des actions de restauration hydromorphologique (cf. fiche B-2-1x), nous avons identifiés plusieurs merlons de berges et digues qui réduisent considérablement l'expansion des crues et augmentent par conséquent potentiellement le risque inondation au droit des enjeux en aval. Les opérations définies dans le cadre de la fiche B-2-1 doivent ainsi permettre de restaurer un champ d'expansion des crues afin de mieux répartir les débits de crue en lit majeur.

Ce projet nécessite les actions suivantes :

1 – Modalités foncières

Afin de pouvoir réaliser le projet dans sa globalité, il est indispensable de contrôler l'aspect foncier sur tout le périmètre d'investigation. Les différentes démarches et procédures à engager dans le cadre de la gestion du foncier sur les espaces de bon fonctionnement sont évoquées dans la fiche action B1-1 et dans le volet C.

2 – Arasement du merlon de berge et retalutage de la berge

L'opération consiste à araser les merlons ou digues sur les rives de cours d'eau, afin de favoriser les débordements vers des zones à faibles enjeux (prairies, pâtures).

En complément, les berges seront retalutées en pente douce et la section du lit mineur sera par endroit réduite pour favoriser la diversification des écoulements. Ces actions sont décrites dans la fiche B-2-1.

Dans le cadre des actions prévues dans les fiches actions B1-1 et B2-1, plusieurs secteurs sont prévus pour la valorisation des zones inondables de fond de vallée. Nous avons ainsi mis en perspective les surfaces inondables valorisées par la restauration et la préservation des EABF (B-1-1) et la restauration hydromorphologique (B-2-1), par rapport à l'enveloppe d'aléa de la crue centennale (DREAL Rhône-Alpes). Les résultats sont donnés dans le tableau suivant :

Unité fonctionnelle	Surface zone d'aléa pour Q100 (ha)	Surface zone valorisée dans le cadre des actions B1-1 et B-1-3 (ha)	Pourcentage
Ambalon	48.1	10.9	23%
Auron	23.7	-	-
Baraton	228.3	125.5	55%
Bielle aval	41.8	1.3	3%
Charantonge	17.0	-	-
Charavoux	90.7	-	-
Combe du Mariage	18.4	0.3	2%
Gère amont	21.1	-	-
Gère aval	9.8	3.7	38%
Gère intermédiaire	235.3	63.6	27%
Gervonde amont	34.2	-	-
Gervonde aval	390.4	-	-
Saint-Oblas	11.7	-	-
Sévenne amont	11.8	-	-
Sévenne aval	71.5	5.9	8%
Sévenne intermédiaire	119.7	27.8	23%
Suze	20.9	1.7	8%
Valaise	63.6	2.3	4%
Véga amont	37.5	-	-
Véga aval	80.5	32.4	40%
Vésonne	99.2	13.4	13%
TOTAL	1675.1	288.8	17%

On estime ainsi une valorisation de 17%, à l'échelle de l'ensemble du bassin versant dans le cadre de la surface inondée pour une crue centennale.

Conditions d'exécution

Dans le cadre de la restauration des zones inondables, plusieurs études sont importantes à réaliser afin de s'assurer de la pertinence et de la faisabilité des opérations :

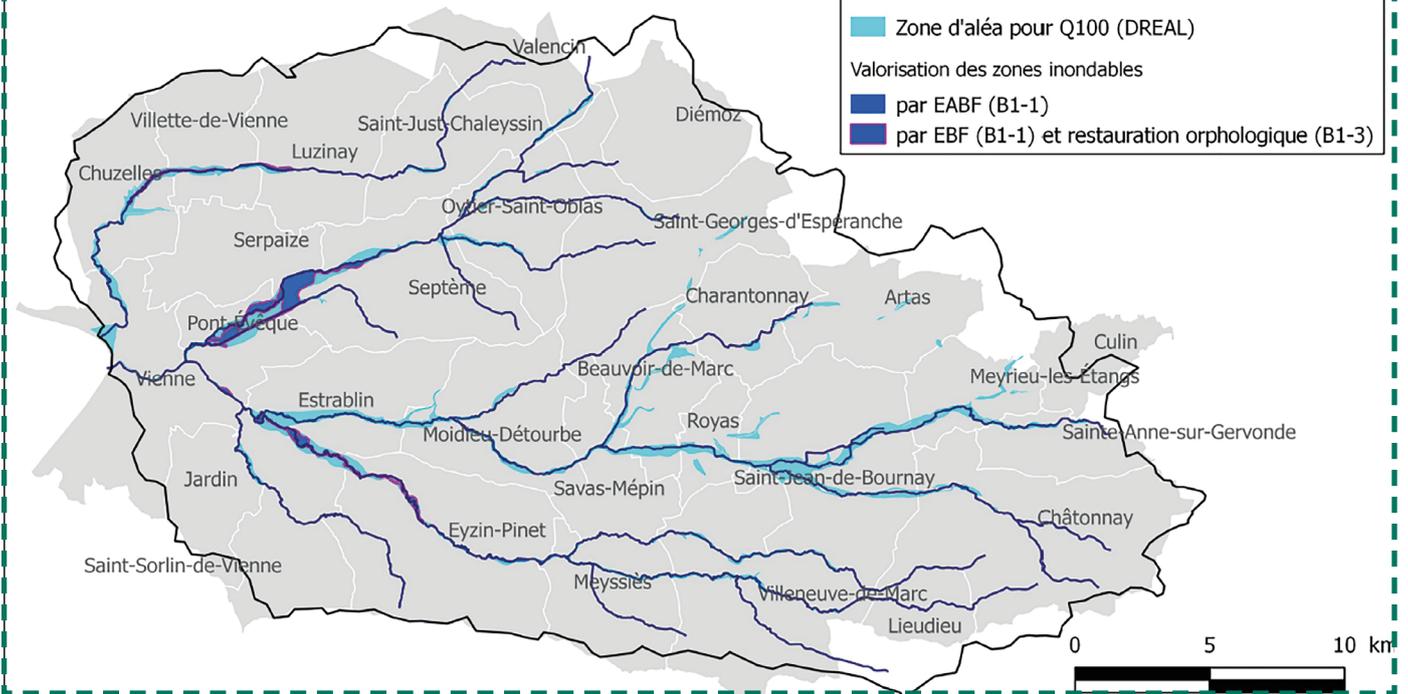
- topographie sur l'ensemble de la zone, en particulier selon la technique LIDAR;
- étude préalable (modélisation hydraulique, zones inondables) ;
- dossier réglementaire nécessaires à l'instruction du projet (DLE) ;
- mission de maîtrise d'œuvre.

Ces investigations sont prises en compte dans les actions de la fiche B1-3 concernant une amélioration de la dissipation des crues.

B-4-1 : Valorisation des zones inondables et de ralentissement dynamique

Légende

- Réseau hydrographique
- Réseau hydrographique - Chevelu
- Bassin des 4 vallées
- Communes
- Zone d'aléa pour Q100 (DREAL)
- Valorisation des zones inondables
 - par EABF (B1-1)
 - par EBF (B1-1) et restauration orphologique (B1-3)



Objectifs visés

- L'objectif est de valoriser l'écrêtement des crues dans des zones ciblées du lit majeur lors des périodes d'inondation, afin de diminuer le risque vers l'aval.

Indicateurs de suivi

- B-IND1:** Linéaire de cours d'eau où l'EABF est connu
- B-IND2:** Superficie d'espace alluvial fonctionnel, accepté socialement (EAA)

Détail des opérations

N° et intitulé	Maître d'ouvrage	Période	Coût total € HT	Commentaires
1 - Modalités foncières complémentaires	RIV4VAL		pm	
TOTAL				

Financement des opérations

N° et intitulé	Coût total HT	AE RMC		Département 38		MO	
		%	Montant	%	Montant	%	Montant
1 - Modalités foncières complémentaires	pm						Pm
TOTAL							